



## Rupture conventionnel (cdi)

Par **hinata**, le **01/12/2008** à **11:42**

Bonjour ,  
Voilà J'ai quitté mon entreprise vendredi 28 novembre 2008 après 14 mois de travail.  
La ressource humaine m'avait dit qu'une rupture au contrat de travail conventionnelle était la même chose qu'un licenciement et que j'avais les mêmes droits.  
(Congé payé, chômage, avantage...)  
Mais il ne m'ont pas donné le 13ème mois au prorata de ma présence dans l'entreprise.  
On t-il le droit dans le cas de ce type de rupture ?  
Merci

Par **Visiteur**, le **02/12/2008** à **14:24**

bonjour,  
à vérifier dans votre convention collective pour les conditions d'octroi de la prime...  
ou dans votre contrat de travail....  
car certaines entreprises exigent que le salarié soit présent à une date donnée pour avoir droit au 13ème mois.